

Règlement du jeu :

"Un iPad mini 3 à gagner "

1) L'organisateur

La société LEMON INTERACTIVE Sarl au capital de 50 000 euros, immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing B 510 184 542, dont le siège social est situé 90 rue saint Jean 59100 Roubaix organise un jeu intitulé "Un iPad mini à gagner », pour les périodes du 14/04/2015 au 16/04/2014 inclus pour le salon E-marketing, du 21/09/2015 au 23/09/2015 inclus et du 20/10/2015 au 22/10/2015 inclus pour le salon e-commerce et le salon VAD.

2) Modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat est ouverte à tous les professionnels et particuliers, personnes physiques et majeures domiciliées en France. La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse).

Pour valider la participation, il convient de :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible au salon E-marketing Porte de Versailles les 14, 15, 16 Avril 2015, au salon e-commerce Porte de Versailles les 21, 22, 23 Septembre 2015 à Paris
- ou au salon de la VAD les 20, 21, 22 octobre 2015 au grand Palais de Lille, et de le déposer dans l'urne présente sur le stand de LEMON INTERACTIVE.

3) Dotation

La dotation du jeu est :

- un iPad mini 3 d'une valeur de 399 € TTC sans abonnement

4) Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué par la société LEMON INTERACTIVE, organisatrice du jeu, avant le 15 Décembre 2015 et désignera le gagnant. Le gagnant sera averti par la société organisatrice du jeu par email.

Une liste de suppléants sera établie afin d'attribuer le lot à une autre personne si le gagnant ne se manifestait pas dans un délai d'un mois.

Le gagnant ne pourra en aucun cas demander une contrepartie monétaire équivalente à la valeur du lot mis en jeu.

La société Lemon Interactive pourra utiliser les noms, prénoms et éventuellement société et photographie du gagnant dans ses communications institutionnelles sur tout support pendant 1 an Cette utilisation ne pourra donner lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

Toutefois, en cas de force majeure, la société LEMON INTERACTIVE se réserve le droit de remplacer l'iPad mini par un lot de valeur équivalente. Lemon Interactive se réserve le droit d'annuler, suspendre ou prolonger ce jeu sous réserve d'un nouveau dépôt de règlement.

Le lot pourra être retiré à L'agence de Lille (1 bd de Valmy 59650 Villeneuve d'Ascq ou de Paris 29 rue Drouot à partir du 21 décembre et jusqu'au 31 janvier 2016 sur RDV.

5) Dépôt du jeu

Le règlement est déposé à la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés à LILLE- 3/5 Rue des Jasmins - BP 30392. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur.

Le règlement pourra être modifié durant la période du jeu par un avenant déposé chez la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR.

6) Accès au règlement

Le règlement sera adressé par courrier à toute personne qui en fera la demande par écrit à l'adresse suivante : Lemon Interactive 90 rue Saint Jean 59100 Roubaix. Il pourra également demander le remboursement du timbre sur la base du tarif lent.

7) Remboursement des frais de jeu

Le participant pourra se faire rembourser les frais de connexion sur la base de 0,17€. Un remboursement maximum sera accordé par foyer (même nom même adresse). Il devra en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : 90 rue Saint Jean 59100 Roubaix jusqu'au 31 décembre 2014 cachet de la poste faisant foi. Il devra mentionner ses noms, prénoms adresse complète et joindre un RIB ainsi que la photocopie de la dernière facture à son nom prouvant qu'il est facturé à la connexion et non au forfait. Il pourra également demander le remboursement du timbre sur la base du tarif lent.

8) Loi applicable

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants, ainsi que des lois et règlements et autres textes applicables en France.

9) Informatique et Libertés

Informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société LEMON INTERACTIVE.



Jean-Philippe LUCET